

Montréal, le 8 septembre 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande d'avis à la Régie de l'énergie sur les modalités réglementaires qui pourraient être mises en place afin de réduire les impacts tarifaires pour les consommateurs tout en maximisant le développement et l'utilisation du GSR produit au Québec
Dossier R-4353-2026

La Régie de l'énergie dépose au présent dossier d'autres références à la suite des dépôts du 4 septembre dernier (pièces A-0009 à A-0030) :

- Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, 2009
 - [Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage](#)
- Cadre normatif du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, 2023 (et ses prédécesseurs)
 - La version 4.5 actuellement en ligne datant de 2023 : [Cadre normatif du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage \(Phase IV\)](#)
 - Les versions 1 à 4 ont été déposés sous les cotes (A-0014 à A-0017)
- Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles (LRQ Q-2, r.28.1), 2014
 - [Q-2, r. 28.1 - Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles](#)
- Lignes directrices pour l'encadrement des activités de biométhanisation, 2018
 - [Lignes directrices pour l'encadrement des activités de biométhanisation](#)
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles

- [Q-2, r. 43 - Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles](#)
- Programme de soutien aux municipalités pour la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (Programme PGMR)
 - [Programme de soutien aux municipalités pour la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles](#)
- Stratégie de valorisation de la matière organique
 - [Stratégie de valorisation de la matière organique](#)
- Lignes directrices - Manutention et compostage des matières organiques, 2025
 - [Lignes directrices – Manutention et compostage des matières organiques](#)
- Encadrement réglementaire des matières résiduelles fertilisantes (MRF)
 - [Encadrement réglementaire des matières résiduelles fertilisantes \(MRF\)](#)

En terminant, la Régie précise que ces documents ont pu être utilisés dans le cadre de la préparation de son avis au ministre. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de s'appuyer sur d'autres documents qu'elle versera au dossier à titre de référence, le cas échéant.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/PG